

Liberté Égalité Fraternité

Service Economie Agricole

Affaire suivie par : Elisabeth SERRES

Tél: 04 68 38 10 33

Mèl: elisabeth.serres@pyrenees-orientales.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer

Perpignan, le

13 AVR. 2021

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet: Episodes de gel des 7 et 8 avril 2021

P.J.: Formulaire de recensement

Le département a connu plusieurs matinées gélives du 7 au 8 avril qui ont pu impacter les productions végétales (viticulture, maraîchage et arboriculture).

Dans l'immédiat, afin de faciliter le recensement des dégâts nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'éventuelles procédures de soutien dont notamment la reconnaissance au titre des calamités agricoles, la Chambre d'agriculture ainsi que les organismes agricoles ont invité les agriculteurs sinistrés à se signaler en mairie.

Bien que la procédure calamités agricoles ne prévoit plus la tenue de commissions communales, je vous remercie de bien vouloir enregistrer ces déclarations à l'aide de l'imprimé ci-joint et de les transmettre sans délai à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) à l'adresse mail suivante : ddtm-sea@pyrenees-orientales.gouv.fr

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour soutenir notre agriculture et vous en remercie par avance.

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

CVEIL VANDOVE

Recensement des dégâts causés par les gel des 7 et 8 avril 2021

A retourner à : ddtm-sea@pyrenees-orientales.gouv.fr

| | Mortalité d'arbre ou de cep OUI/NON | | | | | | |
|------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| | Moins de 30 % | | | | | | |
| Pertes | Entre 30 et 50 % | | | | | | |
| Estimation des Pertes | Entre 50 et 80 % | | | | | | |
| | Plus de 80 % | | | | | | |
| | Surface concernée en ha | | | | | | |
| | Production touchée | | | | | | |
| | EXPLOITANT (Nom/raison sociale) | | | | | | |

Important: Ce document ne constitue en aucune manière une demande d'aide au titre des calamités agricoles. Il s'agit uniquement d'un élément d'enquête destiné à l'élaboration d'éventuelles mesure de soutien dont notamment une reconnaissance au titre des calamités agricoles.

····/